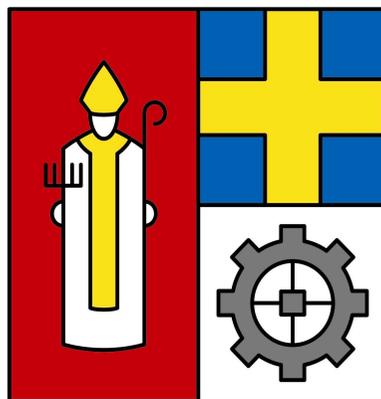


COMMUNE DE SAINT-BLAISE

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL



**A L'APPUI DU BUDGET DE
L'EXERCICE 2017**

1. EVALUATION DU RESULTAT

1.1. ANALYSE GLOBALE

Ci-dessous, nous vous communiquons les variations dans les différents chapitres entre les budgets 2016 et 2017 :

	Aggravation (CHF)	Amélioration (CHF)
0 - Administration générale	283'000.00	
1 - Ordre et sécurité publique	45'000.00	
2 - Formation		1'000.00
3 - Culture, Sports, Loisirs et Eglises	4'900.00	
4 - Santé		8'800.00
5 - Sécurité sociale	41'900.00	
6 - Trafic	93'200.00	
7 - Protection environnement et aménagement	87'300.00	
8 - Economie publique	86'600.00	
9 - Finances et impôts		468'900.00
Total des charges et recettes supplémentaires	641'900.00	478'700.00
Evolution négative nette		163'200.00
Résultat budget 2016 - bénéfice	362'400.00	
- Evolution négative	-163'200.00	
Bénéfice projeté budget 2017	199'200.00	

1.2. COMPARAISON PAR CHAPITRE DES CHARGES ET DES REVENUS, BUDGET 2017, BUDGET 2016, COMPTES 2015

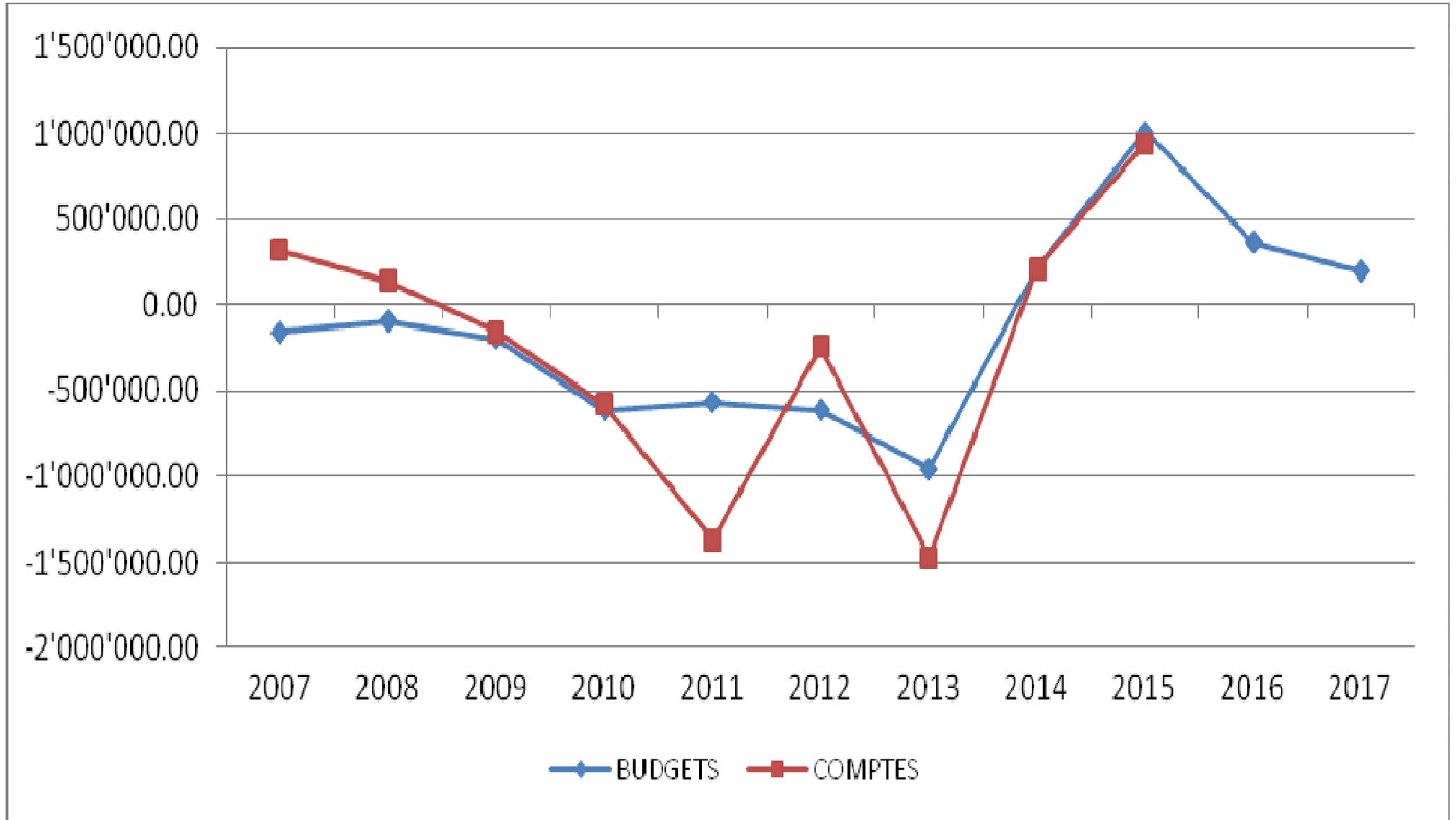
	Budget 2017	Budget 2016	Ecart en francs	Variation en %	Comptes 2015	Variation en %
Administration générale	1'448'400.00	1'165'400.00	283'000.00	24.28 %	1'255'464.81	15.37 %
Ordre et sécurité publique	475'800.00	430'800.00	45'000.00	10.45 %	512'174.05	-7.10 %
Formation	3'825'900.00	3'826'900.00	-1'000.00	-0.03 %	3'752'041.60	1.97 %
Culture, Sports, Loisirs et Eglises	697'000.00	692'100.00	4'900.00	0.71 %	867'992.25	-19.70 %
Santé	145'300.00	154'100.00	-8'800.00	-5.71 %	144'611.40	0.48 %
Sécurité sociale	1'951'900.00	1'910'000.00	41'900.00	2.19 %	1'797'933.65	8.56 %
Transports	1'363'900.00	1'270'700.00	93'200.00	7.33 %	1'110'054.30	22.87 %
Protect. Environnement et urbanisme	317'000.00	229'700.00	87'300.00	38.01 %	287'450.90	10.28 %
Economie publique	16'400.00	-70'200.00	86'600.00	-123.36 %	-61'719.78	-126.57 %
Finances et impôts	-10'440'800.00	-9'971'900.00	-468'900.00	4.70 %	-10'609'364.30	-1.59 %
Total des charges	10'241'600.00	9'679'700.00	561'900.00	5.80 %	9'727'722.96	5.28 %
Total des revenus	-10'440'800.00	-10'042'100.00	-398'700.00	3.97 %	-10'671'084.08	-2.16 %
Bénéfice	199'200.00	362'400.00	-163'200.00	-45.03 %	943'361.12	-78.88% %

1.2.1. Inventaire des variations nettes 2016-2017 supérieures à CHF 100'000.00

Nous avons répertorié ci-après les comptes présentant une évolution nette supérieure à CHF 100'000.00 entre le budget 2016 et le budget 2017. Les commentaires relatifs à chaque différence sont rédigés en regard du compte concerné, dans les comptes détaillés, classification fonctionnelle.

No de compte	Evolution Positive (+), amélioration Négative (-), détérioration	Libellé du compte
02200 – 49100.04	- 116'600.00	Frais administration électricité
21110 – 36120.05	107'900.00	Participation au Syndicat scolaire éorén
21200 – 36120.05	-191'200.00	Participation au Syndicat scolaire éorén
91000 – 40000.00	221'400.00	Impôts sur le revenu – Personnes Physiques
91000 – 40010.00	301'200.00	Impôts sur la fortune – Personnes Physiques
91000 – 40030.00	100'000.00	Impôts sur prestations en capital – Personnes Physiques
93000 – 36227.00	-224'800.00	Péréquation financière

1.3. EVOLUTION DES BUDGETS ET RESULTATS DES COMPTES 2007-2017



1.4. CLOTURE DU COMPTE DE RESULTATS

La clôture du compte de résultats donne en détail le résultat final du budget de l'exercice 2017, soit un excédent de revenus de CHF 199'200.00.

Il comprend les charges de personnel, les achats de biens, services et marchandises, les intérêts passifs, les amortissements des investissements réalisés, les parts et contributions versées à d'autres collectivités, les dédommagements à des collectivités publiques, les subventions accordées et les imputations internes.

Les revenus sont constitués par les impôts, les patentes et concessions, les revenus des biens (locations, intérêts actifs, etc.), les contributions (émoluments, taxe d'épuration, timbre électricité, etc.), les parts à des contributions encaissées par d'autres collectivités publiques (patentes, amendes, etc.), les dédommagements des collectivités publiques (écolage, etc.), les subventions acquises et les imputations internes.

Le compte des investissements regroupe les dépenses et les recettes liées aux améliorations des infrastructures communales. Les dépenses nettes s'élèvent à CHF 5'227'000.00 alors qu'elles se montaient à CHF 2'628'000.00 au budget 2016.

Il est à noter que seul un montant de CHF 1'227'000.00 a été retenu dans le calcul du degré minimal d'autofinancement imposé par la LFinEC (*voir pages roses*). En effet, l'arrêté à l'appui du crédit de construction des nouveaux collèges précise que ce crédit d'engagement doit être sorti globalement du calcul au cours des exercices comptables concernés. Ainsi le montant dévolu à la première partie des travaux (parking et bâtiments), s'il figure bien au budget des investissements pour CHF 4'000'000.00, n'est pas repris dans les variables du degré d'autofinancement. Celui-ci est budgété à 120,4 % pour une exigence minimale de 70 %, rentrant ainsi dans les exigences du législateur. Pour mémoire, notre degré d'autofinancement était de 70,4 % au budget 2016.

1.4. CLOTURE DU COMPTE DE RESULTATS (suite)

Comptes 2015	Budget 2016		Budget 2017	
			Charges	Revenus
		<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>		
16'048'007.29	17'606'500.00	TOTAL DES CHARGES (HORS AMORT.)	17'267'100.00	
1'086'319.16	1'105'100.00	AMORTISSEMENTS	1'278'500.00	
18'077'687.57	19'074'000.00	TOTAL DES REVENUS		18'744'800.00
		EXCEDENT DE CHARGES		
943'361.12	362'400.00	EXCEDENT DE REVENUS	199'200.00	
		<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>		
732'748.55	3'028'000.00	TOTAL DES DEPENSES	5'527'000.00	
-200'764.95	-400'000.00	TOTAL DES RECETTES (SUBVENTION, ETC.)		300'000.00
531'983.60	2'628'000.00	INVESTISSEMENTS NETS / AUGMENTATION		5'227'000.00
		INVESTISSEMENTS NETS / DIMINUTION		
		<u>FINANCEMENT</u>		
531'983.60	2'628'000.00	INVESTISSEMENTS NETS / AUGMENTATION	5'227'000.00	
		INVESTISSEMENTS NETS / DIMINUTION		
1'086'319.16	1'105'100.00	AMORTISSEMENTS		1'278'500.00
943'361.12	362'400.00	C/FONCT. EXCEDENT DE CHARGES		199'200.00
	1'160'500.00	C/FONCT. EXCEDENT DE REVENUS		3'749'300.00
1'497'696.68		INSUFFISANCE DE FINANCEMENT		
		EXCEDENT DE FINANCEMENT		
			Actif	Passif
	1'160'500.00	<u>VARIATION DE LA FORTUNE NETTE</u>		
		INSUFFISANCE DE FINANCEMENT		3'749'300.00
1'497'696.68		EXCEDENT DE FINANCEMENT		
531'983.60	2'628'000.00	REPORT AU BILAN / DEPENSES	5'527'000.00	
1'086'319.16	1'105'100.00	REPORT AU BILAN / RECETTES		1'578'500.00
943'361.12	362'400.00	FORTUNE NETTE / AUGMENTATION		199'200.00
		FORTUNE NETTE / DIMINUTION		

1.5. MARGE D'AUTOFINANCEMENT (CASH-FLOW)

La marge d'autofinancement indique le montant des investissements que la commune pourrait réaliser en 2017 à l'aide de ses propres ressources sans devoir emprunter. Pour le budget 2016, ce chiffre était de CHF 1'725'600.00.

Amortissements du patrimoine administratif	CHF	1'278'500.00
+ excédent de revenus de fonctionnement	CHF	199'200.00

Marge d'autofinancement positive :	CHF	1'477'700.00
------------------------------------	------------	---------------------

1.6. MOYENS FINANCIERS

Marge d'autofinancement	CHF	1'477'700.00
+ Attributions aux financements spéciaux	CHF	307'100.00
./. Prélèvements aux financements spéciaux	CHF	132'700.00
./. Total des investissements	CHF	5'227'000.00
./. Remboursements contractuels	CHF	319'400.00

Insuffisance de moyens financiers	CHF	3'894'300.00
--	------------	---------------------

=====

Il est prévu de couvrir cette insuffisance par un recours à l'emprunt à terme fixe, dans la limite de notre ligne de crédit.

Parallèlement aux emprunts à court terme, l'emprunt lié au crédit de construction des nouveaux collèges sera consolidé par tranches dont les montants et durées restent à déterminer.

1.7. MECANISME FINANCIER

Compte des investissements

Compte de fonctionnement

1^{er} degré : investissements nets

Dépenses Investissements 5'527'000.00	Recettes Investissements 300'000.00
	Investissements nets 5'227'000.00

2^{eme} degré : financement

Investissements nets 5'227'000.00	Autofinancement 1'477'700.00
	Recours à l'emprunt 3'749'300.00

Charges 17'267'100.00	Recettes
Amortissements 1'278'500.00	18'744'800.00
Bénéfice 199'200.00	
18'744'800.00	18'744'800.00

3^{eme} degré : variation de la fortune

<i>Mise au passif du bilan</i>	<i>Mise à l'actif du bilan</i>
Recettes invest. & amort. 1'578'500.00	Dépenses investissements
Insuffisance de financement 3'749'300.00	5'527'000.00
Augmentation fortune nette 199'200.00	

Le compte d'investissements regroupe les dépenses et les recettes pour la constitution de biens durables appartenant au patrimoine administratif

Le compte de résultats comprend les charges et revenus courants, y.c. les amortissements. Il n'est pas admis de le charger avec des dépenses d'investissements. Son solde modifie exclusivement la fortune nette (réserve comptable générale) ou le découvert.

2. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT

2.1. CHARGES PAR NATURE

2.1.1. 30 - Charges de personnel

L'augmentation de CHF 179'000.00 est due, à hauteur de CHF 73'000.00 à l'engagement d'une responsable de Service et à la restructuration du Guichet Social Régional, à l'augmentation du taux d'activité du-de la futur(e) ASP en 2017, à l'engagement d'une nouvelle apprentie à la Police des habitants ainsi qu'aux augmentations octroyées au personnel administratif (échelons discrétionnaires).

Personnel administratif

Pour 2017, la dotation en personnel est de 17,1 postes pour une dotation réglementaire de 17 qui n'a, au demeurant, plus été revue depuis 2001, malgré l'augmentation de la charge de travail générée par la création du GSR, par la création d'un poste d'agent de sécurité publique et par l'augmentation des différentes missions assurées par la commune, notamment dans les domaines comptables et ceux liés à l'aménagement du territoire (normes et nouveaux projets). Pour 2017, nous enregistrons la démission d'une collaboratrice et le départ en retraite d'un collaborateur. Une nouvelle organisation du personnel administratif est en réflexion à la date de rédaction du présent rapport.

Personnel d'exploitation

Un collaborateur contractuel de la voirie est en absence de longue durée depuis l'automne 2016. Son poste n'a pas été repourvu pour l'instant, la suppléance étant assurée par ses collègues et-ou par des employés de l'Office régional de placement. Il convient de rappeler que les contrats des emplois temporaires (ORP) courent, pour la plupart, sur 6 mois. Actuellement, trois ORP travaillent au sein de l'équipe de la voirie. Le nombre d'ORP est très fluctuant. Certes, l'aide de ce personnel est appréciée mais elle reste ponctuelle et il ne faut pas négliger le fait que la formation de ces collaborateurs prend du temps aux employés communaux. Les contrats ORP sont sans frais pour la Commune.

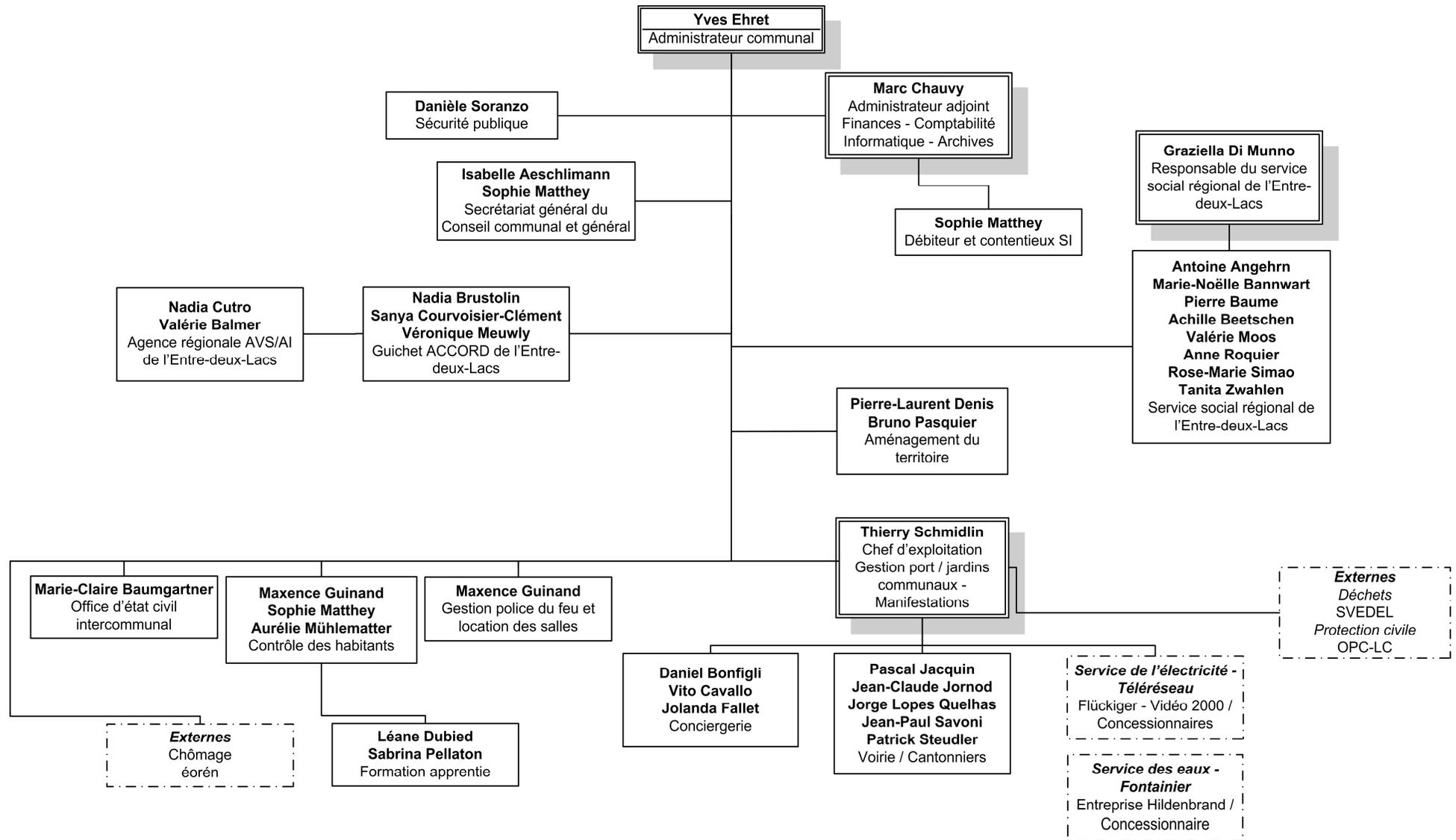
2.1.1.1. Répartition des postes de travail par rubrique comptable

	Administration	Sécurité	Conciergerie			Exploitation					GSR		
	Administration	Police	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Parcs publics	Sports	Déchets	Port	TP	SSREDL	ARAVS	Accord
Nbre postes	8,2	1,4	0,2	0,0	1,8	1,1	0,6	0,2	1,7	1,9	7,6	1,4	1,6
TOTAL = <u>17,1</u>	8,2	1,4	2,0			5,5					10,6		

2.1.1.2. Organigramme de l'administration communale au 31.12.2016

Commune de Saint-Blaise – Organigramme des services communaux

31 décembre 2016



2.1.2. 31 - Charges des biens, services et autres marchandises

La diminution de CHF 519'800.00 est essentiellement liée au transfert de la gestion du réseau de distribution de l'électricité (GRD) à la société Eli10, dans le cadre de la convention passée avec cette dernière en octobre 2016, à hauteur de CHF 684'100.00. Certaines charges sont par contre en augmentation, comme l'achat d'équipement et machines et la souscription de différents mandats en matière d'aménagement du territoire et de comptabilité notamment.

2.1.3. 33 - Amortissements

L'augmentation de CHF 179'000.00 est due aux amortissements supplémentaires induits par le retraitement de notre bilan au 1^{er} janvier 2017 comme imposé par la LFinEC. La part d'amortissement supplémentaire générée par ledit retraitement sera prélevée à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif comme spécifié par la même LfinEC. Le montant ainsi récupéré se monte à CHF 132'700.00.

2.1.4. 35 - Attributions aux fonds et financements spéciaux (réserves)

Les attributions aux financements spéciaux prévues en 2017 sont en hausse de CHF 52'000.00. Le total de nos réserves affectées s'élevait à CHF 3'350'827.25 à fin 2015.

Taxes de drainages	CHF	5'400.00
Résultat de l'exercice du télé-réseau	CHF	14'200.00
Résultat de l'exercice du port	CHF	45'100.00
Résultat de l'exercice de l'approvisionnement en eau	CHF	40'200.00
Résultat de l'exercice du traitement des eaux usées	CHF	23'400.00
Résultat de l'exercice du réseau de distribution de l'électricité	CHF	147'300.00
Attribution à la Réserve de l'Auditoire	CHF	2'000.00
Attribution à la Réserve du Temple (Financement spécial de capitaux de tiers)	CHF	29'500.00
Total budget 2017 (augmentation des réserves)	CHF	<u>307'100.00</u>

2.1.5. 36 - Charges de transfert

Ce groupe comprend les subventions accordées, les dédommagements à l'Etat, aux communes et aux syndicats. Une augmentation sensible de la participation communale en terme de péréquation financière est à constater. De nombreuses variations sont à signaler dans les charges de transfert, dont les causes sont étayées par différents commentaires en regard des comptes y relatifs.

2.1.6. 37 - Subventions redistribuées

Ce groupe est à mettre en relation avec les revenus par nature du groupe 47. Il s'agit en effet du total de l'encaissement de la redevance cantonale sur l'eau de CHF 0.70. Le supplément pour énergie renouvelable, payé préalablement par la commune au chapitre de l'électricité, le sera désormais par Eli10, dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

2.1.7. 39 - Imputations internes

Ce groupe comptabilise, d'une part, le coût administratif (facturation, suivi et encaissement) lié à la gestion de certains services, notamment le téléseuil, le port, l'eau (approvisionnement et épuration), les déchets et, d'autre part, les charges d'intérêts relatives aux investissements consentis dans chaque dicastère. Il est à mettre en relation avec les revenus du groupe 49.

2.2. REVENUS PAR NATURE

2.2.1. 40 - Revenus fiscaux

2.2.1.1. Personnes physiques

Le Grand Conseil, dans sa séance de décembre 2016, a décidé le report de la dernière étape de l'harmonisation du coefficient fiscal entre l'Etat et les communes, qui prévoyait une bascule de + 2 points en faveur des communes en échange d'une réduction de la part de l'impôt des frontaliers de 75 % à 40 %. Ainsi, le coefficient fiscal communal demeure fixé à 68 points pour l'année fiscale 2017.

La projection retient les rentrées fiscales 2016 au 31.10.2016, sans tenir compte du delta entre la situation à fin octobre et la situation au bouclage 2016.

Un coefficient de progression de 1,2 % a été appliqué, aligné sur la progression retenue par l'Etat.

2.2.1.2. Personnes morales

Le calcul s'appuie sur les rentrées fiscales 2016 de nos personnes morales, pondérées d'un coefficient négatif prenant en compte le fléchissement de la conjoncture.

2.2.2. 42 - Taxes

Ce groupe comprend toutes les taxes facturées par notre administration tant pour les émoluments administratifs que pour les chapitres autofinancés que sont le télé-réseau, le port, l'eau et les déchets. La diminution de CHF 848'200.00 par rapport au budget 2016 se situe au chapitre de l'électricité qui enregistre à lui seul une baisse de CHF 878'500.00.

2.2.3. 45 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Les attributions aux financements spéciaux prévues en 2017 sont en hausse de CHF 14'200.00. Le total de nos réserves affectées s'élevait à CHF 3'350'827.25 à fin 2015.

Prélèvement sur réserve retraitement MCH2	CHF	14'200.00
Total budget 2017 (diminution des réserves)	CHF	<u>14'200.00</u>

2.2.4. 46 - Revenus de transfert

La légère augmentation de ce poste (CHF 32'000.00) est surtout liée aux participations des communes de l'Entre-deux-Lacs, s'agissant de la prise en charges des frais du Guichet Social Régional.

2.2.5. 47 - Subventions à redistribuer

Ce groupe est à mettre en relation avec les charges par nature du groupe N37. Il s'agit en effet du total encaissé pour la redevance cantonale sur l'eau de CHF 0.70, perçue pour chaque m³ cube d'eau de boisson facturé par notre administration et reversé intégralement à l'Etat. Le supplément pour énergie renouvelable, perçu préalablement par la commune au chapitre de l'électricité, le sera désormais par Eli10, dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

2.2.6. 49 - Imputations internes

Ce groupe est à mettre en relation avec les charges par nature du groupe 39.

2.3. CHARGES FINANCIERES

2.3.1. 34 - Charges financières

Ce groupe comptabilise les charges d'intérêts, les charges d'entretien et les amortissements du patrimoine financier.

Les intérêts de nos emprunts à long terme diminuent de CHF 55'600.00 suite au remboursement d'un emprunt arrivé à terme.

Différents travaux visant à maintenir l'état des bâtiments de notre patrimoine financiers sont prévus en 2017, notamment à la Grand'Rue 29, autour du bâtiment du sauvetage, ainsi que des études relatives à l'assainissement du bâtiment sis Rue de Vigner 3.

2.4. REVENUS FINANCIERS

2.4.1. 44 - Revenus financiers

La baisse de CHF 43'400.00 s'explique par la perte de revenus locatifs liés à l'exploitation de l'immeuble sis Rue de Vigner 11, qui sera détruit au cours de l'année 2017.

3. COMMENTAIRES

3.1. COMPARAISON DES RESULTATS DES COMPTES 2012 A 2016 ET BUDGET 2017

CHAPITRES	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016 situation au 07.12.2016	Budget 2017
Administration générale	-847'804.01	-1'435'369.37	-905'671.47	-1'255'464.81	-1'165'400.00	-1'448'400.00
Ordre et sécurité publique	-308'461.44	-388'381.96	-405'376.39	-512'174.05	-384'900.00	-475'800.00
Formation	-2'988'895.26	-4'239'412.10	-3'521'827.25	-3'752'041.60	-3'826'900.00	-3'825'900.00
Culture, Sports, Loisirs - Syndicats	-194'559.70	-212'132.67	-202'034.75	-185'102.70	-197'600.00	-199'700.00
Culture, Sports, Loisirs - Autres	-501'018.95	-506'495.00	-488'894.45	-682'889.55	-546'400.00	-497'300.00
Santé	-103'967.80	-93'583.55	-76'375.40	-144'611.40	-114'300.00	-145'300.00
Subvention petite enfance	-390'737.85	-426'524.55	-404'490.50	-221'653.25	-220'500.00	-200'000.00
Sécurité sociale - Autres	-1'658'371.80	-1'674'779.20	-2'118'100.50	-1'576'280.40	-1'689'500.00	-1'751'900.00
Trafic Régional	-601'069.95	-600'163.75	-603'438.80	-605'116.80	-727'600.00	-783'800.00
Transports - Autres	-675'540.55	-641'867.35	-538'344.50	-504'937.50	-520'100.00	-580'100.00
Protect. de l'Environnement	-225'120.50	-270'379.15	-202'808.10	-287'450.900	-259'700.00	-317'000.00
Electricité	46'417.06	42'231.34	-989.82	80'000.00	80'000.00	0.00
Economie publique - Autres	-39'539.71	4'731.87	-30'103.47	-18'280.22	-9'800.00	-16'400.00
Péréquation financière	-2'335'817.00	-2'202'987.00	-1'926'573.00	-1'001'769.00	-1'222'000.00	-1'446'800.00
Finances et impôts - Autres	10'581'569.93	11'176'946.38	11'636'054.00	11'611'133.30	11'867'300.00	11'887'600.00
RESULTAT	-242'917.53	-1'468'166.06	211'025.60	943'361.12	1'062'600.00	199'200.00

3.2. CONCLUSION

La recherche d'économies est continuellement à l'ordre du jour au sein du Conseil Communal, de l'administration et des services.

Nous prévoyons d'enregistrer un exercice bénéficiaire, budgété pour 2017 à CHF 199'200.00, en baisse de CHF 163'200.00 par rapport à 2016.

Cette situation est imputable à plusieurs facteurs liés en grande partie à des décisions cantonales, qui sont notamment :

- Augmentation de la charge péréquative (péréquation financière)
- Augmentation de la charge communale au titre du trafic régional
- Diminution des recettes fiscales perçues du fonds pour impôts des personnes morales.

La volonté de l'Etat de se retirer de certains subventionnements et de reporter des charges sur les communes inquiète naturellement l'Exécutif de la commune de Saint-Blaise, car au jour de l'établissement de notre rapport, certaines décisions du Grand Conseil dans le cadre du budget 2017 de l'Etat ne sont pas encore officialisées.

Il est également annoncé des reports de charges de CHF 25 millions qui devraient intervenir à partir de 2018. La remise en question de la bascule d'impôts de 3 points et de la répartition de l'impôt des frontaliers, pourtant votées par le Grand Conseil il y quelques années, nous privera annuellement d'un montant d'environ CHF 400'000.00.

Les charges inhérentes au passage à la primauté des cotisations de la caisse de pension qui pourrait intervenir dans les années à venir obligeront les communes à des efforts financiers conséquents.

Le Conseil Communal, s'il est satisfait de vous présenter pour la troisième année consécutive un budget bénéficiaire et des efforts faits en interne pour maîtriser les charges, est soucieux de la situation financière de notre canton et des mesures qui inévitablement se répercuteront sur les communes. Votre exécutif est satisfait de pouvoir reprendre le programme des investissements qui ne pourra être réalisé que par des résultats bénéficiaires.

Il tient à remercier l'ensemble de la population, le Conseil général et les diverses commissions de la confiance témoignée. Il remercie tout spécialement l'ensemble du personnel communal de son investissement pour le fonctionnement quotidien de notre village.

Saint-Blaise, le 16 janvier 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

le président
C. Beljean

le secrétaire
J. Noyer